

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

15/2024

**Objet : Approbation des conventions de prestations de services pour la compétence « eau et assainissement collectif » avec LMV**

**SEANCE VENDREDI 05 AVRIL 2024**

*L'an deux mille vingt quatre*

*Le 05 avril à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 29 mars 2024 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Corinne LE BRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN*

*Jacques LAURELUT pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

*Christelle THIEBAULT a été désignée comme secrétaire de séance*

Suite au transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des conventions de prestations de services avaient été signées le 19 novembre 2020 entre l'agglomération et la commune pour la gestion d'une partie de compétence assurée par le personnel communal.

Il est rappelé que ces conventions n'entraînent pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service en question, dans la limite des missions déléguées dans la convention. Il s'agit de permettre au service de maintenir la réactivité nécessaire à la qualité du service public.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **APPROUVER** le renouvellement des conventions ci-annexées relative à l'exercice de la compétence « eau » et « assainissement collectif » entre LMV et la commune
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer lesdites conventions et leurs annexes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

